

Monsieur,

Suite à notre contact téléphonique de ce jour, nous vous informons que nous accordons à la société numéro d'entreprise..... une suspension provisoire de l'obligation d'affiliation à une caisse belge d'assurances sociales.

La suspension pourrait devenir définitive quand, après vérification auprès du Contrôle des contributions, nous obtiendrons la confirmation que vous n'êtes pas une société assujettie à l'impôt belge des non-résidents. Nous ne pourrons le savoir avec certitude que lorsque l'Administration fiscale nous aura communiqué les informations relatives à l'année 2006. Ces informations ne nous seront pas disponibles avant décembre 2008 au plus tôt.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

.....
Service Sociétés-Obligations (SOV/VOB)

RSVZ - INASTI
Tél. : 02 546 45 ...
Fax : 02 513 04 ...
E-mail :